

LA RENOUÉE DU JAPON : UN COMBAT POUR LES AGENTS DES ROUTES



Les agents des routes expérimentent des méthodes de lutte contre la renouée du Japon. © Alexis Tournaille - CD50

La renouée du Japon est l'une des 33 plantes invasives avérées en Normandie et la plus présente sur les dépendances routières. À l'heure où le fauchage raisonné rend les accotements routiers plus favorables au développement de la biodiversité, l'expansion de cette plante est un frein : la présence de cette plante invasive **diminue considérablement la diversité végétale**, en colonisant les milieux au détriment des espèces indigènes.

Au bord des routes, elle peut même avoir un impact sur les activités humaines. Au niveau des cours d'eau, les tiges sèches en hiver peuvent être emportées par l'eau, rendant le sol nu et **sensible à l'érosion**. Elle peut également nuire à la visibilité au niveau d'intersections et masquer des panneaux de signalisation.

Au cours de l'année 2019, le Département a recensé de nombreuses zones impactées par la renouée du Japon sur le domaine routier. Réalisé à ce jour à 70 %, ce recensement fait apparaître **585 zones pour une surface de 5 hectares**. Depuis lors, des essais ont été engagés à partir de solutions innovantes.

◆ TROIS PREMIÈRES EXPÉRIMENTATIONS ONT EU LIEU EN 2020 :

- ◆ **le bâchage**, dont les résultats sont encourageants, avec de très faibles repousses en bordures de bâche, probablement dues à des pieds naissants non vus à l'implantation. Il faut tout de même vérifier si la technique tue définitivement la renouée lorsque la bâche est entièrement recouverte.
- ◆ **le traitement à l'eau chaude des rhizomes**, employé à titre expérimental, car pour espérer un résultat optimal, il faudrait traiter plusieurs fois par an. La technique étant très coûteuse et les moyens humains insuffisants pour la réaliser en régie, un seul traitement annuel sur la zone est réalisé par une entreprise.
- ◆ **le fauchage manuel**, qui permet à la renouée du Japon un accroissement de l'utilisation de ses réserves et une repousse avec une vitalité moindre.

◆ UNE NOUVELLE MODALITÉ DE LUTTE TESTÉE :

L'éco-pâturage est expérimenté depuis l'été 2021, sur les abords d'une voie verte à Saint-Lô. Sur 1 000 m², des chèvres ont été installées afin de vérifier l'efficacité de cette méthode. Le maintien du pâturage sur plusieurs années devrait aboutir à l'épuisement des réserves de la plante. **Peu onéreuse et prometteuse**, cette pratique, bien que difficilement envisageable le long des axes routiers en raison du risque de divagation, reste une bonne alternative pour des zones éloignées de la route.

Une fois le résultat de ces différentes expérimentations connues, le Département pourra engager une réflexion avec l'ensemble des collectivités concernées : en effet, la lutte contre le développement de cette plante exotique envahissante nécessite **une action concertée et coordonnée sur l'ensemble du territoire**.



Zone d'éco-pâturage sur les abords de la voie verte de Saint-Lô
© Arnaud Morazin



CHIFFRES CLÉS

- ◆ Environ **800** zones impactées par la renouée du Japon sur le domaine routier départemental
- ◆ Diminution de **40 %** de l'abondance en invertébrés dans les milieux colonisés par la renouée du Japon